

Le 2 décembre 2019

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal, tenue le lundi 2 décembre 2019, de 20 h à 20 h 40 en la salle de l'édifice municipal, au 5, route 287, Saint-Denis-De La Bouteillerie, sous la présidence de M. Jean Dallaire, maire, à laquelle assistaient :

Mme Lynda Lizotte, conseillère
Mme Manon Bélanger, conseillère
M. Dany Chénard, conseiller
M. Patrick Dionne, conseiller
M. Étienne Brodeur, conseiller (absent)
M. Réal Lévesque, conseiller

formant quorum

1. Ouverture de la séance, constatation du quorum

Le quorum étant respecté, M. le maire déclare la séance ouverte.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

194-2019

Madame la directrice générale fait la lecture des items inscrits à l'ordre du jour.

1. Ouverture de la séance, constatation du quorum et moment de réflexion
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance du 4 novembre 2019
4. Suivi du procès-verbal de la séance du 4 novembre 2019
5. Approbation et autorisation des comptes à payer
6. Date de la séance extraordinaire pour l'adoption du budget de l'année 2020
7. Ajustement des postes budgétaires
8. Rapport de la Régie intermunicipale du service des incendies
8.1 Adoption du budget de la Régie
9. Nomination d'un représentant municipal à la Régie Incendies
10. Rapport d'organismes
11. Nomination des inspecteurs en bâtiments et en environnement
12. Nomination du conciliateur arbitre et des suppléants
13. Adoption du calendrier des séances ordinaires – année 2020
14. Fermeture du bureau de la municipalité pendant la période des Fêtes
15. Correspondance
16. Autres sujets
17. Période de questions
18. Clôture et levée de la séance

Il est proposé par M. Dany Chénard

Et résolu à l'unanimité des membres présents que l'ordre du jour suivant soit adopté.

3. Adoption du procès-verbal de la séance du 4 novembre 2019

195-2019

Il est proposé par M. Réal Lévesque

Et résolu à l'unanimité des membres présents que le procès-verbal de la séance du 4 novembre 2019 soit adopté tel que soumis aux membres du conseil lors de la présente séance.

4. Suivi du procès-verbal de la séance du 4 novembre 2019

M. Jean Dallaire, maire, fait le suivi du procès-verbal de la séance du 4 novembre 2019.

5. Approbation et autorisation des comptes à payer

196-2019 Il est proposé par M. Dany Chénard

Et résolu à l'unanimité des membres présents que le Conseil municipal approuve les comptes, tels que détaillés à la liste ci-après annexée, pour un montant de 68 617,22 \$ à en effectuer les paiements et à procéder aux écritures comptables correspondantes.

6. Date de la séance extraordinaire pour l'adoption du budget de l'année 2020

CONSIDÉRANT l'article 954 du Code municipal du Québec relatif au devoir du Conseil municipal de préparer et d'adopter le budget de la municipalité pour le prochain exercice financier;

197-2019

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Mme Lynda Lizotte

Et résolu, à l'unanimité des membres présents de fixer au 18 décembre 2019 à 20 heures, la date et l'heure de la séance extraordinaire du Conseil municipal pour l'adoption du budget de la municipalité de Saint-Denis-De La Bouteillerie pour l'année financière 2020 et le programme triennal d'immobilisations pour les années 2020, 2021 et 2022.

7. Ajustement des postes budgétaires

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'ajuster le budget de l'année 2019 dans certains postes afin d'équilibrer les dépenses;

198-2019

Il est proposé par Mme Lynda Lizotte

Et résolu, à l'unanimité des membres présents que la municipalité accepte les transferts budgétaires proposés et autorise la secrétaire-trésorière à procéder aux transferts budgétaires pour assurer l'équilibre du budget.

8. Rapport de la Régie Inter municipale en protection incendie du Kamouraska Ouest

M. Dany Chénard informe les membres du conseil que la dernière réunion de la Régie a été consacrée à l'adoption du budget qui comporte une légère augmentation des quotes-parts pour la municipalité qui résulte d'une augmentation du RFU (Richesse foncière uniformisée).

Le poste de secrétaire est toujours ouvert et affiché à plusieurs endroits, dont Emploi-Québec.

8.1 Adoption du budget de la Régie

CONSIDÉRANT la formation de la Régie intermunicipale en service incendie du Kamouraska Ouest;

CONSIDÉRANT que ladite régie a adopté, en date du 19 novembre 2019, son budget de fonctionnement pour l'année 2020 pour un montant total de 372 621 \$ pour l'ensemble des 5 municipalités desservies par la Régie;

CONSIDÉRANT que la quote-part 2020 pour la municipalité de Saint-Denis-De La Bouteillerie est de 55 175 \$;

CONSIDÉRANT que la Régie recommande aux municipalités participantes d'adopter ledit budget;

EN CONSÉQUENCE 199-2019 Il est proposé par Mme Manon Bélanger

Et résolu à l'unanimité des membres présents que la municipalité de Saint-Denis-De La Bouteillerie adopte le budget 2020 de la Régie intermunicipale en service incendie du Kamouraska Ouest.

9. Nomination d'un représentant municipal à la Régie Incendies

CONSIDÉRANT que chacune des municipalités faisant partie du regroupement de la Régie Inter municipale en protection Incendie du Kamouraska Ouest doit nommer un représentant ou une représentante afin de siéger au conseil d'administration de la Régie;

200-2019
EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Patrick Dionne

Et résolu à l'unanimité des membres présents de nommer M. Dany Chénard comme représentant de la municipalité de Saint-Denis-De La Bouteillerie, au conseil d'administration de la Régie intermunicipale en protection incendie du Kamouraska Ouest pour l'année 2020.

10. Rapport d'organismes

Mme Lynda Lizotte conseillère informe les élus qu'elle est maintenant membre des Fermières de Saint-Denis.

Elle a assisté à la dernière rencontre lors de laquelle il a été mentionné que le souper de Noël du Cercle en collaboration avec Moisson Dorée se tiendra le 6 décembre prochain.

Le nouveau métier à tisser assisté par ordinateur est arrivé, des formations sont à venir.

Un petit profit a été généré par les ventes faites par les fermières lors du Marché de Noël.

L'Association sportive tiendra son AGA le 11 décembre. L'Association a confirmé qu'elle tiendrait encore en 2020 les activités du Festi-Hockey.

Mme Manon Bélanger conseillère informe les élus que le Comité de développement s'est réuni au début du mois de novembre. Les travaux électriques à la Chapelle sont maintenant terminés. Les activités du Noël au cœur du Kamouraska se sont tenues sur 2 fins de semaine qui furent couronnées de succès. Une première fin de semaine consacrée au Marché de Noël. Lors de la 2^e fin de semaine, les activités ont débutées par une fête pour les enfants le vendredi en collaboration avec les enseignants de l'École primaire. Le samedi s'est tenu le souper du Noël avec comme traiteur, *Martin Cuisine*. Plusieurs municipalités étaient présentes. Et tous ont bien apprécié.

M. Jean Dallaire, maire ajoute que ces fêtes se sont terminées avec le brunch du dimanche qui a été organisé par les membres du comité de *La Corporation pour le maintien des lieux historiques* et la Pastorale jeunesse qui a organisé la mise à l'encan de tartes au profit de la pastorale.

Mme Bélanger conclut en informant les élus qu'il y a une proposition en cour pour la location du presbytère de la Grève pour une période de 6 semaines.

11. Nomination des inspecteurs en bâtiments et en environnement

CONSIDÉRANT la réglementation d'urbanisme de la municipalité, notamment

- l'article 3.1.1 du règlement numéro 170 étant le règlement concernant les permis et certificats et l'administration des règlements de zonage, de lotissement et de construction,
- l'article 1.4 du règlement de zonage numéro 171,
- l'article 1.4 du règlement de lotissement numéro 172,
- l'article 1.4 du règlement de construction numéro 173 en regard de la désignation du fonctionnaire responsable de l'application desdits règlements;

CONSIDÉRANT l'existence d'une entente intermunicipale pour l'application des règlements d'urbanisme et ceux relatifs à l'environnement entre la municipalité régionale de comté de Kamouraska et d'autres municipalités;

EN CONSÉQUENCE
201-2019

Il est proposé par M. Dany Chénard

Et résolu à l'unanimité des membres présents de nommer M. Gilles Plourde à titre d'inspecteur en bâtiments et en environnement, chargé de l'application de la réglementation d'urbanisme de la municipalité de Saint-Denis-De La Bouteillerie ainsi que son adjoint et son adjointe M. Donald Guy et Mme Hélène Lévesque, pour une durée d'un an à compter du 1^{er} janvier 2020.

12. Nomination d'un conciliateur arbitre et des suppléants

CONSIDÉRANT que la MRC de Kamouraska a adopté une entente de conciliateur arbitre en juin 2015;

CONSIDÉRANT que chacune des municipalités de la MRC de Kamouraska s'est vu attribuer un conciliateur arbitre qui sera le premier répondant pour les cas nécessitant son intervention;

CONSIDÉRANT que deux substituts ont été nommés pour chacune des municipalités;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu, pour chacune des municipalités, de nommer par résolution le conciliateur arbitre et ses substituts;

EN CONSÉQUENCE,
202-2019

Il est proposé par Mme Lynda Lizotte

Et résolu à l'unanimité des membres présents de nommer M. Donald Guy comme conciliateur arbitre et de nommer comme substituts Mme Hélène Lévesque et M. Gilles Plourde pour la municipalité de Saint-Denis-De La Bouteillerie à compter du 1^{er} janvier 2020 et ce, pour une durée d'un an.

13. Adoption du calendrier des séances ordinaires pour l'année 2020

CONSIDÉRANT que l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil municipal doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

EN CONSÉQUENCE,
203-2019

il est proposé par Mme Manon Bélanger

Et résolu à l'unanimité des membres présents, que le calendrier ci-après présenté soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2020. Ces séances se tiendront le lundi, à l'exception de la séance des mois de janvier et de septembre qui se tiendra le mardi. Les séances débuteront à 20h :

- 7 janvier 2020
- 2 mars 2020
- 4 mai 2020
- 6 juillet 2020
- 8 septembre 2020
- 2 novembre 2020
- 3 février 2020
- 6 avril 2020
- 1er juin 2020
- 31 août 2020
- 5 octobre 2020
- 7 décembre 2020

Qu'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié conformément à la loi qui régit la municipalité.

14. Fermeture du bureau municipal pendant la période des Fêtes

CONSIDÉRANT

l'obligation, pour la municipalité, de donner des congés fixes à ses employés pendant la période des fêtes;

EN CONSÉQUENCE
204-2019

il est proposé par M. Réal Lévesque

Et résolu, à l'unanimité des membres présents, que le bureau municipal soit fermé durant le temps des fêtes, du 20 décembre 2019 jusqu'au 5 janvier 2020 inclusivement.

Le bureau sera ouvert à compter de 10 h 00, le lundi 6 janvier 2020.

Un avis de fermeture du bureau municipal sera affiché à l'entrée du Complexe Municipal, à l'entrée de l'Église, dans le Journal municipal ainsi que sur le site Web de la municipalité.

15. Correspondance

15.1 MAMH – Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation

Dans le cadre du *Partenariat 2020-2024*. La municipalité recevra en 2020 une somme de 4 372 \$ à titre de dotation spéciale de fonctionnement.

15.2 Relais à Vélo Aldo Deschênes

Demande d'autorisation pour traverser la Municipalité

Une demande de résolution est adressée à la municipalité afin d'autoriser le passage dans la municipalité via la route 132, le 13 juin 2020, le Relais à Vélo Aldo Deschênes Via Capitale.

CONSIDÉRANT

que le Relais à vélo Aldo Deschênes est une activité de financement pour la recherche sur le cancer;

CONSIDÉRANT

le Relais est né en 2016 avec seulement six cyclistes et que cette année les organisateurs prévoient quatre-vingt-dix participants qui permettent de remettre à la fondation canadienne du cancer un montant de 20 000 \$;

CONSIDÉRANT

qu'afin d'assurer la sécurité des cyclistes, le Ministère des Transports exige de lui fournir une résolution du conseil municipal de toutes les villes et municipalités que le Relais traversera;

CONSIDÉRANT

l'autorisation de traverser la municipalité de Saint-Denis, via la route 132, lors de l'activité qui se tiendra le 13 juin entre 12h15 et 13h15.

EN CONSÉQUENCE,
205-2019

Il est proposé par M. Dany Chénard

Et résolu à l'unanimité des membres présents qu'une autorisation écrite soit envoyée aux organisateurs du Relais à vélo Aldo Deschênes.

15.3 ADMQ – Association des Directeurs municipaux du Québec Formation 2020

CONSIDÉRANT

qu'une formation sur l'*accès à l'information et protection des données personnelles en contexte municipal* se tiendra entre le 16 janvier et 21 mars 2020;

CONSIDÉRANT que l'association offre aux municipalités la possibilité de faire une préinscription et ainsi économiser 15% sur le coût de la formation;

EN CONSÉQUENCE,
206-2019

Il est proposé par Mme Lynda Lizotte

Et résolu à l'unanimité des membres présents d'autoriser la Directrice générale à faire une préinscription à cette formation auprès de l'Association.

15.4 Centraide Bas-Saint-Laurent
Campagne Centraide 2019

CONSIDÉRANT que la campagne Centraide 2019 est présentement en cour;

CONSIDÉRANT que grâce aux dons reçus par Centraide, de nombreux organismes viennent en aide aux plus démunis ;

CONSIDÉRANT que dans la région c'est 1 personne sur 5 qui reçoit du soutien grâce à ces dons;

EN CONSÉQUENCE,
207-2019

Il est proposé par M. Dany Chénard

Et résolu à l'unanimité des membres présents de faire un don de 100 \$ à Centraide KRTB-Côte-du-Sud.

15.5 CPA de La Pocatière
Campagne de financement 2019-2020

CONSIDÉRANT que la municipalité a reçu une offre de partenariat du Club de Patinage Artistique de La Pocatière par le biais d'une publicité sur le Babillard du Centre Bombardier, dans leur dépliant, sur leur site Web et dans le Journal le Placoteux;

CONSIDÉRANT qu'une citoyenne de Saint-Denis est inscrite au club;

EN CONSÉQUENCE,
208-2019

Il est proposé par Mme Lynda Lizotte

Et résolu à l'unanimité des membres présents que la municipalité de Saint-Denis-De La Bouteillerie achète un espace publicitaire au montant de 75 \$.

15.6 L'Autre Toit
Campagne de sensibilisation

CONSIDÉRANT que la municipalité est devenue Municipalité alliée contre la violence conjugale par la résolution # 167-2019;

CONSIDÉRANT que depuis 2017 ce sont 564 municipalités du Québec, réparties dans 17 régions et plus de 90 MRC qui se sont alliées contre la violence conjugale;

CONSIDÉRANT que cet engagement est nécessaire pour contrer la banalisation de la violence à l'égard des femmes, changer les mentalités et mieux faire connaître les ressources d'aide existantes;

EN CONSÉQUENCE,
209-2019

Il est proposé par Mme Lynda Lizotte

Et résolu à l'unanimité des membres présents de promouvoir la campagne qui se tient du 25 novembre au 6 décembre 2019 où se dérouleront les 12 jours d'action pour l'élimination des violences envers les femmes.

16. Autres sujets

Mme Anne Desjardins mentionne que dans le cadre du *Plan de mesures d'urgence* il y aurait lieu de prendre une entente avec *La société Canadienne de la Croix-Rouge* division du Québec.

Une entente d'une durée de trois ans (3) qui entrera en vigueur à la date de la signature par les représentants de la Municipalité;

Une contribution annuelle de la Municipalité au montant de 170 \$ par année.

210-2019

Il est proposé par Mme Lynda Lizotte

Et résolu à l'unanimité des membres présents d'accepter d'adhérer aux services de *la Société Canadienne de la Croix-Rouge* division du Québec et d'autoriser M. le maire Jean Dallaire ainsi que la Directrice générale Mme Anne Desjardins à signer l'entente.

Embauche d'animation pour le local des jeunes et surveillance de patinoire

CONSIDÉRANT

l'offre d'emploi publiée à divers endroits pour un emploi en animation de local des jeunes et surveillance de patinoire;

CONSIDÉRANT

que la Municipalité a reçu une offre et a procédé à une entrevue avec cette personne et que celle-ci rencontre tous les besoins de la municipalité pour ces deux tâches;

EN CONSÉQUENCE,
211-2019

Il est proposé par Mme Manon Bélanger

Et résolu à l'unanimité des membres présents d'accepter l'offre de services de Mme Florence Lévesque pour une période de probation de trois mois (3) pour par la suite être effectif pour une période de 9 mois supplémentaires. Le contrat sera renouvelable à chaque année suite à l'entente à intervenir entre les deux parties.

M. Dany Chénard, conseiller mentionne que suite à l'incendie survenu dans un immeuble à logements à La Pocatière dernièrement, il est d'autant plus important d'être à jour avec les équipements pour combattre les incendies.

17. Période de questions

M. Hubert Théberge félicite la municipalité pour l'embauche de l'animatrice au local des jeunes et surveillante de patinoire il s'en dit très heureux.

M. Théberge poursuit avec sa recherche de financement pour la Maison Chapais et mentionne qu'il a été informé que la municipalité recevait des sommes provenant du fond Éolien et suggère, si possible que ces sommes soient redistribuées aux organismes locaux à la hauteur de 15 ou 20%.

M. Jean Dallaire, maire informe M. Théberge que ces sommes sont déjà réinvesties à l'intérieur de son budget global. C'est environ 19 000 \$ perçu du fond Éolien en 2019 et l'aide aux organismes du milieu totalise plus de 19 000 \$. Une réflexion sera entreprise afin de voir si l'aide aux organismes pourra être bonifiée.

M. Louis-J. Desjardins demande s'il y aura un numéro d'urgence d'annoncé lors de la fermeture des bureaux municipaux pour la période des fêtes.

M. Dallaire mentionne qu'il y aura un numéro laissé dans le message d'absence du téléphone de la Municipalité.

M. Hubert Théberge demande s'il y aura un compte-rendu suite à la rencontre que lui et Mme Généreux ont eue avec les membres du conseil ou est-ce M. Étienne Brodeur qui leur donnera un compte-rendu.

M. Dallaire informe que M. Brodeur est absent suite au décès de sa mère et qu'effectivement ce sera lui qui donnera suite auprès du Comité de la Maison Chapais.

M. Louis-J. Desjardins demande que soit mentionné au procès-verbal le décès de la mère de M. Étienne Brodeur, conseiller.

212-2019

Proposé par M. Patrick Dionne
Et résolu à l'unanimité des membres présents que la municipalité offre toutes ses condoléances à M. Étienne Brodeur ainsi qu'aux membres de sa famille.

18. Clôture et levée de la séance

213-2019

CONSIDÉRANT que tous les items inscrits à l'ordre du jour ont été discutés;

Il est proposé par M. Dany Chénard

Et résolu à l'unanimité des membres présents de clôturer et de lever la séance à 20 h 40.

Signature du procès-verbal

M. Jean Dallaire,
Maire

Anne Desjardins,
Directrice générale et
Secrétaire-trésorière



Municipalité de
Saint-Denis-
De La Bouteillerie

LISTE DES COMPTES À PAYER

6TEM Ti inc	4 225,43 \$
9086-6112 QUÉBEC INC	230,31 \$
AFFILE TOUT	574,88 \$
AIR PROCURE INC.	2 160,38 \$
ALIMENTATION RENÉ PELLETIER LTÉE	44,15 \$
ANNE DESJARDINS (km dépôts au comptoir-achat café-timbres)	1 157,24 \$
BIONEST	568,18 \$
BMR AVANTIS	12,83 \$
BUREAUTIQUE CÔTE-SUD	437,99 \$
CAMIONNAGE ALAIN BENOÎT	602,47 \$
COMITÉ DE DÉVELOPPEMENT DE SAINT-DENIS	280,00 \$
COMMISSION SCOLAIRE DE KAMOURASKA-RIVIÈRE-DU-LOUP	89,68 \$
CONTENEURS KRT INC	1 649,43 \$
DESJARDINS SÉCURITÉ FINANCIÈRE	572,80 \$

EAU LIMPIDE INC	49,80 \$
ÉCOLE DESTROISMAISONS	20,00 \$
FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS	1 115,79 \$
FERME PIERRE GARON	3 449,25 \$
FONDS D'INFORMATION SUR LE TERRITOIRE	12,00 \$
FORMATION URGENGE VIE	249,21 \$
GROUPE DE GÉOMATIQUE AZIMUT INC.	86,23 \$
HÉLÈNE BÉRUBÉ	55,00 \$
LOCATION J.C. HUDON INC	112,68 \$
MENUISERIE DESMEULES INC	115,58 \$
MOREAU AVOCATS INC.	574,88 \$
MRC DE KAMOURASKA	210,68 \$
PROMOTION KAMOURASKA	500,00 \$
PUROLATOR	6,89 \$
RÉGIE INTERMUNICIPALE EN PROTECTION INCENDIE DU KAMOURASKA OUEST	4 550,42 \$
SERVICES KAM-AIDE INC.	100,00 \$
SUZANNE DUBÉ	48,08 \$
TRANSPORT EN VRAC ST-DENIS	26 698,60 \$
VILLE DE SAINT-PASCAL	4 677,55 \$
WOLTERS KLUWER QUÉBEC LTÉE	731,85 \$
	SOUS-TOTAL
	55 970,26 \$

PAIEMENTS PRÉ-AUTORISÉS DES DÉPENSES INCONTURNABLES DU MOIS DE NOVEMBRE 2019

SALAIRES (NOVEMBRE 2019)	5 832,18 \$
REMISES GOUVERNEMENTALES (NOVEMBRE 2019)	2 759,43 \$
CONCIERGERIE	1 389,50 \$
GREAT WEST	664,85 \$
VIDÉOTRON	146,07 \$
HYDRO-QUÉBEC	1 696,49 \$
FRAIS BANCAIRE	158,44 \$
	SOUS-TOTAL
	12 646,96 \$
	GRAND-TOTAL
	<u>68 617,22 \$</u>

Je, soussignée, Anne Desjardins, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie par la présente que la municipalité de Saint-Denis dispose de crédits suffisants aux budgets adoptés pour l'année 2019 pour les fins auxquelles les dépenses ci-dessus sont faites.

Saint-Denis, le 2 décembre 2019

Annexe

Résolution

196-2019

 Par: Anne Desjardins
 Directrice générale
 Secrétaire-trésorière